

Établissement d'un MRI pour HQD

Philip Raphals
pour le RNCREQ
R-3897-2014
Régie de l'énergie
26 septembre 2016

Plan

- Survol
- ARM
- Études
- Approvisionnements
- Transports
- Réseaux autonomes
- Conclusions

Survol

■ Bénéfices potentiels

- > Aligner l'intérêt d'HQD avec l'intérêt public
 - Améliorer la performance
 - Augmenter l'efficacité
 - Allègement réglementaire
 - Réduire les effets indésirables du système en place

■ Risques

- > Perte de mécanismes de contrôle du système actuel
- > Nouvelles règles →
nouvelles opportunités pour déjouer le système
(*game the system*)

Type d'ARM

- Plafonnement de revenus favorisé par les experts
 - > PEG : approche hybride
 - > Plafonnement des tarifs, soulevé en C-I par la Régie, n'a pas été exploré
- RNCREQ favorise toujours l'approche Plafonnement de revenus
 - > Importance d'éliminer le *throughput incentive*, malgré le surplus
 - > Ouvert à connaître mieux l'approche hybride de PEG
 - « *The Devil is in the details.* »
 - > Continuer les réflexions en phase 3

Approche pour fixer le « X »

- Études de productivité et de *benchmarking*
 - > Pas souhaitable de se fier à des études existantes
 - > Important de bien définir la portée des études
 - > Doivent être faites par une partie indépendante
- Jugement de la Régie essentiel
 - > Basé sur des informations complètes et rigoureuses
 - > Si la Régie ne commande pas d'études, risque que les seules études disponibles soient celles faites par HQD
 - Coyne : « the company may, at his discretion, or stakeholders may wish to provide TFP or PFP studies, all we're saying is that that's one way, or that's one level of evidence that the Régie may wish to have before it, and the parties may wish to file. » (NS, 19 septembre, p. 201)
 - Lowry: Commenter une étude pas adéquat

Coûts en capital

■ Point de vue des experts

- > CEA : facteur Y (exclu de la formule)
 - Sauf amortissement, taxes
 - Maintenir le *statu quo* re approbation
- > PEG : inclus dans la formule
 - Remet en question l'importance des approbations en vertu de l'art. 73 de la Loi

■ Recommandation

- > Pas de traitement Y, sauf exception, suivant l'approche présentée par PEG

Coûts d'approvisionnement

- Influence importante d'HQD
 - > Planification des approvisionnements
 - > Appel d'offres
 - > Achats court terme / Gestion du contrat patrimonial
- Interrelations complexes entre :
 - > Achats court terme
 - > Dépassements (entente cadre)
 - > Électricité patrimoniale inutilisée (ÉPI)

...Coûts d'approvisionnement

■ Gestion des achats de court terme

- > L'équipe d'appro d'HQD prend des décisions complexes en temps réel du début à la fin de l'année
 - S'ils n'achètent pas assez → dépassements
 - S'ils achètent trop → coûts importants + ÉPI
- > Système actuel : pas d'incitatif à optimiser les achats CT
 - Coûts de dépassements très visibles
 - Relation entre achats CT et ÉPI pas en évidence
 - Aucune analyse *post facto* par HQD

...Coûts d'approvisionnements

■ Solutions proposées

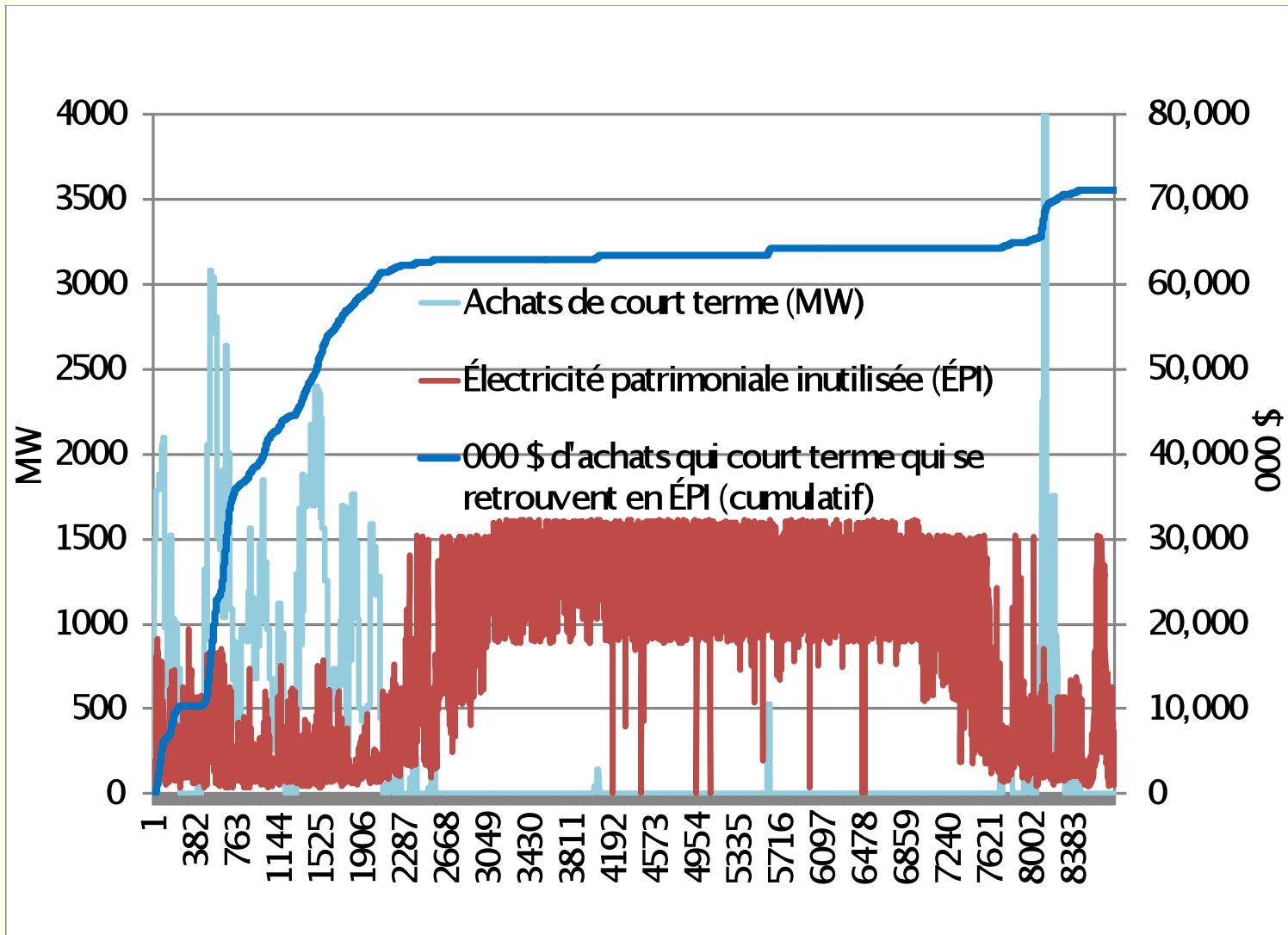
- > CEA : facteur Y
- > PEG : *incentivized Y factor* ou PIM
- > C-RNCREQ-0026 : *incentivized Y factor* (avec précédents américains)
- > AHQ-ARQ : indicateur du pourcentage des achats CT qui se retrouvent en ÉPI (AHQ-ARQ-0035; R-3905-2014, AHQ-ARQ-0019, pages 44-51)

■ Recommandation : PIM basé sur un indicateur reliant les achats court terme et l'ÉPI

2015 – Achats court terme et ÉPI

mois	jour	Heure	= Volume d'électricité mobilisée par le Distributeur au titre de l'électricité patrimoniale (MWh)	Volume d'électricité patrimoniale (bâtonnets affectés) (MWh)	Électricité patrimoniale inutilisée (ÉPI)	Achats de court terme (MW)	% d'achats qui court terme qui se retrouvent en ÉPNU	Coût moyen horaire des achats de court terme	000\$ d'achats qui court terme qui se retrouvent en ÉPI	000 \$ d'achats qui court terme qui se retrouvent en ÉPI (cumulatif)
2	3	4	9=7-8	10	11 = 10- 9	12	13 = 11 / 12	14	15 = 14 * MIN(12, 11)	16 = \sum 15
1	1	1	27,193	27,289	96	1,508	6%	77	7	7
1	1	2	27,113	27,214	101	1,508	7%	77	8	15
1	1	3	26,848	26,943	95	1,508	6%	77	7	23
1	1	4	26,813	26,911	98	1,508	7%	77	8	30
1	1	5	27,250	27,326	76	1,508	5%	77	6	36
1	1	6	27,236	27,322	86	1,508	6%	77	7	43

2015 – Achats court terme et ÉPI



Efficacité énergétique

- Point de vue des experts
 - > CEA : facteur Y
 - > PEG : PIM sur *peak load savings*
- Élimination du *throughput incentive*
 - > Plafonnement des revenus
 - Hybride de Lowry:
 - Manque de détails pour la prise de décision
 - > Decoupling?
 - Selon l'étude détaillée en phase 3
- Recommandation : Incitatifs pour réduire les besoins en pointe
 - > PIM sur *peak load savings*
 - > Détails en phase 3

Coûts de transport

■ Problématique

- > Croissance de la demande → coûts importants d'ajouts du réseau de transport (et de distribution)
 - HQD peut influencer ces besoins d'investissement
- > HQT peut agir sur sa propre efficacité, mais pas sur les besoins d'HQD
- > HQD assume l'ensemble des revenus requis d'HQT (net des revenus de point à point)

■ Experts:

- > CEA : facteur Y
- > PEG : facteur Y *incentivisé*, avec PIM sur *peak management* (détails pas encore définis)

■ Besoin d'incitatifs pour favoriser des solutions innovatrices

Réseaux autonomes

- CEA et PEG : Inclure dans le plan
 - > Tenir compte du prix de diesel dans le I (inflation)
 - > Coûts de combustible dans le facteur Y
- C-RNCREQ-0026 (p. 10) : Considération de PIMs sur :
 - > Énergie renouvelable
 - > Efficacité des groupes électrogènes
 - > Efficacité énergétique
 - > Pertes
- PIMs nécessaire pour créer des incitatifs pour remplacer et réduire le diesel
 - > chemin déjà reconnu par la Régie

Conclusions

- Peu d'éléments qui peuvent être fixés de façon définitive à ce stade-ci
 - > Trop d'incertitude
 - > Analyses incomplètes
 - Concepts compliqués, avec implications indirectes
 - Intégration incomplète des particularités du contexte québécois
 - > « Le diable est dans les détails. »
- Études de productivité et de *benchmarking*
 - > Important que la Régie maintienne le contrôle
 - > Consultation sur les paramètres clés

... Conclusions

- Asymétrie d'information et de moyens
- Prématuré de prendre des décisions finales à cette étape-ci
 - > Besoin de mieux comprendre les implications de chaque option
 - > Réduction de contrôle réglementaire peut avoir des conséquences néfastes
- Important de procéder avec prudence